

DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Salle Clémentine Jeudi 31 janvier 2008

Messieurs les Cardinaux, Vénérés frères dans l'épiscopat et le sacerdoce, très chers et fidèles collaborateurs!

C'est pour moi un motif de grande joie de vous rencontrer à l'occasion de votre Session plénière. Je peux ainsi vous exprimer les sentiments de profonde reconnaissance et d'appréciation cordiale que j'éprouve pour le travail que votre dicastère accomplit au service du ministère d'unité, confié de manière particulière au Pontife Romain. C'est un ministère qui s'exprime principalement en fonction de l'unité de foi, qui repose sur le "dépôt sacré", dont le Successeur de Pierre est le premier gardien et défenseur (cf. Const. apos. *Pastor Bonus*, n. 11). Je remercie le Cardinal William Levada des sentiments qu'il a exprimés au nom de tous dans son hommage et du rappel des thèmes qui ont été l'objet de plusieurs Documents de votre Congrégation au cours de ces dernières années, ainsi que des thématiques qui sont encore actuellement examinées par votre dicastère.

En particulier, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié l'année dernière deux Documents importants qui ont offert plusieurs précisions doctrinales sur des aspects essentiels de la doctrine sur l'Eglise et sur l'Evangélisation. Ce sont des précisions nécessaires pour le déroulement correct du dialogue œcuménique et du dialogue avec les religions et les cultures du monde. Le premier Document s'intitule "Réponses à des questions concernant certains aspects à propos de la doctrine de l'Eglise" et il repropose également dans les formulations et dans le langage l'enseignement du Concile Vatican II, en pleine continuité avec la doctrine de la Tradition catholique. Il est ainsi confirmé que la seule et unique Eglise du Christ que nous confessons dans

le Symbole, a sa subsistance, sa permanence et sa stabilité dans l'Eglise catholique et que l'unité, l'indivisibilité et l'indestructibilité de l'Eglise du Christ ne sont donc pas annulées par les séparations et les divisions des chrétiens. A côté de cette précision doctrinale fondamentale, le Document repropose l'usage linguistique correct de certaines expressions ecclésiologiques, qui risquent d'être mal comprises, et il attire dans ce but l'attention sur la différence qui reste encore entre les diverses Confessions chrétiennes à l'égard de la compréhension de l'être Eglise, au sens proprement théologique. Cela, loin d'empêcher l'engagement œcuménique authentique, constituera un encouragement pour que la confrontation sur les questions doctrinales se déroule toujours avec réalisme et une pleine conscience des aspects qui séparent encore les Confessions chrétiennes, ainsi que dans la reconnaissance joyeuse des vérités de foi communément professées et de la nécessité de prier sans cesse pour un chemin plus rapide vers une unité des chrétiens plus grande et à la fin complète. Cultiver une vision théologique considérant l'unité et l'identité de l'Eglise comme ses qualités "cachées dans le Christ", avec la conséquence que, de fait, l'Eglise existerait d'un point de vue historique sous de multiples configurations ecclésiales, uniquement réconciliables dans une perspective eschatologique, ne pourrait qu'engendrer un ralentissement, puis la paralysie de l'œcuménisme lui-même.

L'affirmation du Concile Vatican II que la véritable Eglise du Christ "subsiste dans l'Eglise catholique" (Const. dogm. <u>Lumen gentium</u>, n. 8) ne concerne pas seulement le rapport avec les Eglises et les communautés ecclésiales chrétiennes, mais s'étend également à la définition des relations avec les religions et les cultures du monde. Le Concile Vatican II lui-même, dans la Déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse affirme que "cette unique vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Eglise catholique et apostolique à qui le Seigneur Jésus a confié le mandat de la faire connaître à tous les hommes" (n. 1). La "Note doctrinale sur certains aspects de l'évangélisation" - l'autre Document publié par votre Congrégation en décembre 2007 -, face au risque d'un relativisme religieux et culturel durable, réaffirme que l'Eglise, à l'époque du dialogue entre les religions et les cultures, ne se dispense pas de la nécessité de l'évangélisation et de l'activité missionnaire à l'égard des peuples, ni ne cesse de demander aux hommes d'accueillir librement le salut offert à toutes les nations. La reconnaissance d'éléments de vérité et de bonté dans les religions du monde et du sérieux de leurs efforts religieux, le dialogue et l'esprit de collaboration avec celles-ci pour la défense et la promotion de la dignité de la personne et des valeurs morales universelles, ne peuvent pas être entendus comme une limitation de la tâche missionnaire de l'Eglise, qui l'engage à annoncer sans relâche le Christ comme le chemin, la vérité et la vie (cf. Jn 14, 6).

Très chers amis, je vous invite en outre à suivre avec une attention particulière les problèmes difficiles et complexes de la bioéthique. En effet, les nouvelles technologies biomédicales concernent non seulement certains médecins et chercheurs spécialisés, mais elles sont divulguées à travers les moyens de communication sociale modernes, suscitant des attentes et des interrogations dans des secteurs toujours plus vastes de la société. Le Magistère de l'Eglise ne peut certainement pas et ne doit pas intervenir sur chaque nouveauté de la science, mais il a

pour tâche de réaffirmer les grandes valeurs en jeu et de proposer aux fidèles et à tous les hommes de bonne volonté des principes et des orientations éthiques et moraux au sujet des nouvelles questions importantes. Les deux critères fondamentaux pour le discernement moral dans ce domaine sont a) le respect inconditionné de l'être humain comme personne, de sa conception jusqu'à sa mort naturelle, b) le respect de l'originalité de la transmission de la vie humaine à travers les actes des conjoints eux-mêmes. Après la publication en 1987 de l'Instruction Donum vitae, qui avait énoncé ces critères, de nombreuses personnes ont critiqué le Magistère de l'Eglise, le dénonçant comme s'il constituait un obstacle à la science et au véritable progrès de l'humanité. Mais les nouveaux problèmes qui apparaissent avec, par exemple, la congélation des embryons humains, la réduction embryonnaire, le diagnostic pré-implantatoire, les recherches sur les cellules souches embryonnaires et les tentatives de clonage humain, montrent clairement que, avec la fécondation artificielle extra-corporelle, on a brisé la barrière élevée pour protéger la dignité humaine. Lorsque des êtres humains, au stade le plus faible et le plus fragile de leur existence, sont sélectionnés, abandonnés, tués ou utilisés comme un simple "matériel biologique", comment nier qu'ils ne sont plus traités comme "quelqu'un", mais comme "quelque chose", remettant ainsi en question le concept même de dignité de l'homme ?

L'Eglise apprécie et encourage bien évidemment le progrès des sciences biomédicales qui ouvrent des perspectives thérapeutiques jusqu'à présents inconnues, à travers, par exemple, l'utilisation de cellules souches somatiques ou bien à travers des thérapies en vue de rendre la fertilité ou de soigner les maladies génétiques. Dans le même temps, elle ressent le devoir d'éclairer les consciences de tous, afin que le progrès scientifique soit véritablement respectueux de chaque être humain, à qui doit être reconnue la dignité de personne, étant créé à l'image de Dieu, sinon il ne s'agit pas de véritable progrès. L'étude de ces thèmes, qui de manière particulière a été au centre du travail de votre Assemblée au cours de ces journées, contribuera certainement à promouvoir la formation de la conscience de tant de nos frères, selon ce qu'affirme le Concile Vatican II dans la Déclaration *Dignitatis humanae*: "Mais les fidèles du Christ, pour se former la conscience, doivent prendre en sérieuse considération la doctrine sainte et certaine de l'Eglise. De par la volonté du Christ, en effet, l'Eglise catholique est maîtresse de vérité; sa fonction est d'exprimer et d'enseigner authentiquement la vérité qui est le Christ, en même temps que de déclarer et de confirmer, en vertu de son autorité, les principes de l'ordre moral découlant de la nature même de l'homme" (n. 14).

En vous encourageant à poursuivre votre travail exigeant et important, je vous exprime aussi en cette circonstance ma proximité spirituelle, et je vous donne de tout cœur à tous, en gage d'affection et de gratitude, ma Bénédiction apostolique.